

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 184

DECISION MUNICIPALE

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE CREATION ET REFECTION DES DEFENSES DE BERGES (TUNAGE) ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription aux Articles 2312 et 21828 du budget,

Considérant les mises en concurrence effectuées,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du 13 octobre 2026,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché de création et réfection des défenses de berges (tunage) avec la société **SOCIETE DE TRAVAUX COURTOIS** pour un montant de **66 012,42 € HT**.

Article 2 : De signer le marché d'acquisition de véhicules pour les services avec les sociétés suivantes :

Lots	Titulaire	Prix d'acquisition €	Reprise d'un véhicule existant
Lot 1 : Petit utilitaire neuf ou occasion récente – Ateliers municipaux	KEOS CALAIS BY AUTOSPHERE	22 505,76 € TTC	PSE N°1 : Peugeot Partner immatriculé 691-CLC-59 : 600 € TTC
Lot 2 : Véhicule utilitaire neuf ou occasion récente type camion bétailière pour transport de chevaux – Centre équestre	Infructueux (aucune candidature ni offre reçue)		
Lot 3 : Camion (utilitaire) neuf – Scène Vauban	KEOS CALAIS BY AUTOSPHERE	53 681,36 € TTC	PSE N°1 : Iveco immatriculé CX-460-LK : 600 € TTC

Lot 4 : Véhicule de tourisme neuf ou occasion récente – Police municipale	KEOS CALAIS BY AUTOSPHERE	16 114,76 € TTC	PSE N°1 : Peugeot 206 immatriculé CN-233-FD : 300 € TTC
Lot 5 : Ludospace neuf – Police municipale	Infructueux (offres irrégulières)		

Article 2 : La dépense sera imputée aux Articles 2312 et 21828 du budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 26 OCT. 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 26 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 26 OCT. 2026